

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--

Bureau du 22 juin 2016

Délibération du Bureau n°20-2016

**Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (CHERENG)**

Le mercredi vingt-deux juin deux mille seize à seize heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2<sup>ème</sup> étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

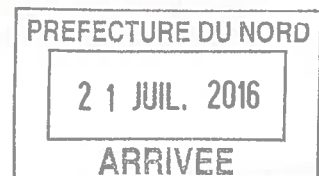
**Vice-présidents présents :**

M. Borrewater, MP. Daubresse, C. Gras, N. Lebas

**Convocation au Bureau du Comité syndical le :** 16 juin 2016

**Nombre de membres du Bureau :** 7

**Publiée le :** 21 JUIL. 2016



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a engagé une procédure de remaniement du Plan Local d'Urbanisme tendant à ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone agricole (A) rue du cimetière à Chéreng.

### Éléments de contexte :

Chéreng est une commune de 418 hectares dont 236 hectares de surface agricole. En 2011, elle comptabilise 1 184 logements pour 2 989 habitants.

Le site concerne une superficie de 2,7 hectares. Le projet doit accueillir 68 logements soit une densité globale de 25 logements à l'hectare pour l'opération.

Le site est en cours d'acquisition foncière. Le projet concerne trois exploitations agricoles. Il s'agit :

- d'une parcelle appartenant à un agricole à la retraite qui n'est plus exploitée,
- d'une parcelle de 0,33 ha pour une exploitation de 34,16 ha (soit moins de 1% de l'exploitation),
- d'une parcelle de 1,93 ha pour une exploitation de 59,7 ha (soit 3,23% de l'exploitation).

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet lors de sa séance du 16 juin 2016. Elle a rendu un avis favorable.

### Éléments positifs à souligner :

- La situation du projet en cœur d'urbanisation.
- La densité du projet proposée est établie sur une base de 25 logements à l'hectare. Des efforts ont été déployés en matière d'insertion paysagère ainsi que d'insertion dans le tissu urbain.
- Le projet fait l'effort de développer la mixité sociale et la diversification des typologies de logements (27 lots libres; 26 maisons pour personnes âgées en locatif social, 15 maisons en accession à prix maîtrisés).

### Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,

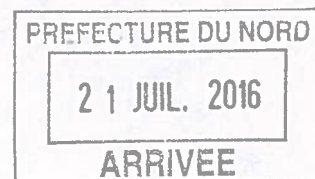
## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour le projet de logements rue du cimetière à Chéreng (déclaration de projet) en rappelant que l'enveloppe urbaine du compte foncier du projet de SCOT arrêté s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre du compte foncier du SCOT défini pour les 20 ans à venir.

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole

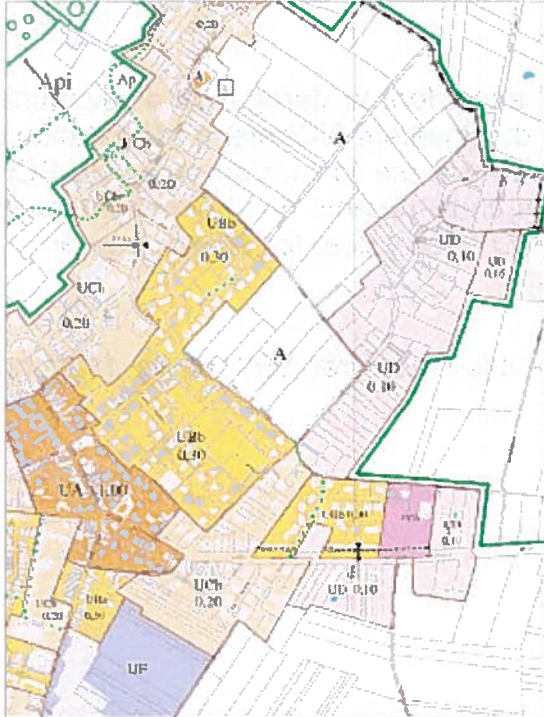




# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## DECLARATION DE PROJET

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VOIESUR

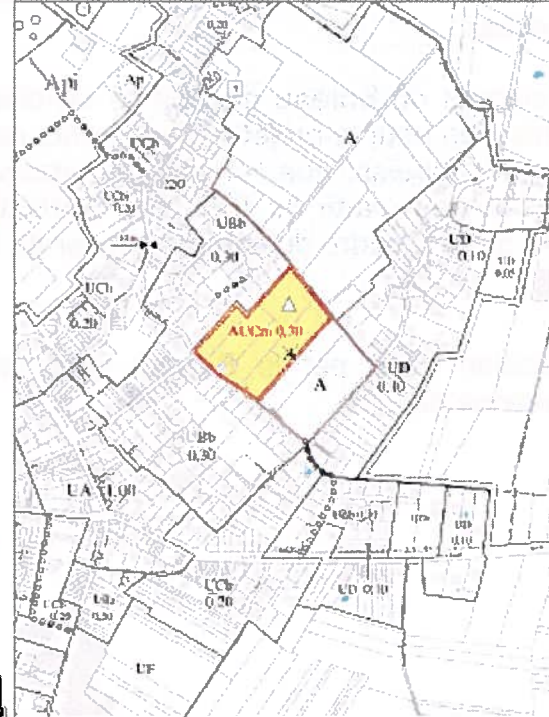


01/07/2014 14:47:14 3 4670843/04 02/07/2014/01/07

01/07/2014 14:47:14 3 4670843/04 02/07/2014/01/07

PROJET SOUMIS A EXAMEN PUBLIC  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
RUE DU GASTÉRIE

CHÉRENG



MEL MÉTROPOLE  
LILLE

Projet d'adaptation du Plan Local d'Urbanisme © MEL



Esquisse de projet traduisant les grands principes fondateurs qui seront traduits au Plan local d'Urbanisme © Agence MAES